

2020- 2022

DOSSIER D'INSCRIPTION

A RETOURNER AU CREPS DE POITIERS AU PLUS TARD le 14 AOÛT 2020
CREPS DE POITIERS - CHATEAU DE BOIVRE – 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Cocher obligatoirement une mention :

Basketball Football Rugby à XV Volleyball

VOS COORDONNEES :

Mme M. Nom et Prénom : _____

Date et lieu de naissance ___ / ___ / ___ à _____ Dépt' _____

Age _____

Adresse complète : _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone (fixe) _____ portable _____

Adresse mail (**lisible**) _____

Etes-vous ou avez-vous été sportif-ve de haut niveau sur liste ? (si oui, fournir un justificatif) :




PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le _____ complet incomplet

Dossier retourné le _____

Dossier reçu à nouveau le _____ complet incomplet

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Dossier pédagogique ci-dessous**
- Certificat médical ORIGINAL** (fichier joint) de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités sports collectifs, datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Attestation de prise en charge du coût de formation** (fichier joint)
- Autorisation parentale**, UNIQUEMENT pour les candidats mineurs au moment de l'entrée en formation (fichier joint)
- Photocopie **d'une attestation de formation relative au secourisme** : PSC1 ou AFPS ou SST (recyclage datant de moins de deux ans) ou PSE 1 ou PSE 2 (recyclage datant de moins d'un an) **ou** AFGSU de niveau 1 ou 2 (recyclage datant de moins de 4 ans).
 **(L'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense n'est pas recevable)**
- Extrait original de casier judiciaire n°3**, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers (voir procédure ci-dessous)
- Photocopie de tout **diplôme sportif, scolaire et universitaire**
- Une copie de **l'attestation de recensement** ou du **certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté** pour les français de moins de vingt-cinq ans.
- Photocopie de **votre carte nationale d'identité recto-verso** en cours de validité
- Deux enveloppes** (20 g) affranchies au tarif en vigueur, portant vos noms, prénom et adresse
- Une photographie d'identité** récente
- Un chèque de 60,00 €**, libellé à l'ordre de l'agent comptable du CREPS de Poitiers correspondant aux frais administratifs
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

PROCEDURE POUR OBTENIR UN BULLETIN N°3 DU CASIER JUDICIAIRE :

« Le bulletin n°3 est celui délivré aux particuliers, c'est-à-dire uniquement à la personne concernée ou à son [représentant légal](#) si la personne est mineure ou majeure sous [tutelle](#). Un tiers ne peut pas consulter ce bulletin. Mais, en pratique, un certain nombre d'employeurs n'ayant pas accès au bulletin n°2 demandent à leurs futurs salariés de produire un extrait de leur casier au moment de l'embauche.

Le bulletin n°3 contient uniquement les condamnations pour [crimes](#) et [délits](#) les plus graves ainsi que celles prononçant certaines sanctions, à savoir :

- celles portant sur un emprisonnement de plus de deux ans sans sursis ou lorsque le sursis a été intégralement révoqué ;
- celles portant sur un emprisonnement inférieur à deux ans lorsque le tribunal a demandé leur inscription ;
- celles prononçant certaines interdictions, déchéances ou incapacités en cours et prononcées à titre principal ;
- celles prononçant un [suivi socio-judiciaire](#) ou une peine d'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs, pendant la durée de la mesure. »



DOSSIER PEDAGOGIQUE

BPJEPS ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS

2020 - 2022

Préambule :

Ce document doit requérir toute votre attention car il fera l'objet d'une évaluation lors de l'épreuve orale de sélection.

Ainsi, il est nécessaire de pouvoir justifier de toutes vos expériences et diplômes, mais aussi de l'engagement des structures dans lesquelles vous pourriez mener « vos stages pédagogiques en situation ».

Cocher obligatoirement une mention :

Basketball Football Rugby à XV Volleyball

1. Vos formations et diplômes obtenus :

⇒ Quelles/quels sont vos formations et/ou diplômes scolaires/universitaires obtenus ?

Justificatifs à fournir lors des épreuves de sélection (épreuve orale) :

Intitulé	Année d'obtention	Justificatif fourni oui / non*

*cadre réservé à l'administration

⇒ Quelles/quels sont vos formations et/ou vos diplômes du champ sportif et/ou du champ de l'animation obtenus ?

Justificatifs à fournir lors des épreuves de sélection (épreuve orale) :

Intitulé	Année d'obtention	Justificatif fourni oui / non *

*cadre réservé à l'administration

2. Votre parcours sportif :

Activités sportives	Niveau de pratique ou nombre d'années	Titre(s) obtenu(s) Et en quelle(s) année(s)

Actuellement êtes-vous licencié-e dans un ou plusieurs club(s) 2019 - 2020 :

Oui lequel/lesquels ?

Serez-vous toujours licencié-e de ce ou ces clubs saison 2020 - 2021 ?

Oui lequel/lesquels ?

Non lequel/lesquels ?.....

(Joindre copie de la licence 2019 - 2020)

Non

3. Vos expériences bénévoles et/ou professionnelles dans le champ sportif et de l'animation :

Nom de la(des) structure(s)	Périodes d'expériences (Préciser les dates de début et de fin de chaque période d'expérience)	Fonctions occupées ¹	Tâches effectuées ²	Justificatif fourni oui / non*

*cadre réservé à l'administration

¹ Exemple : animateur, éducateur, agent de développement, dirigeant...

² Exemple : encadrement d'une équipe, encadrement d'un stage, animation du site internet...

4. Vos structures de stage pédagogique - BPJEPS « Activités sports collectifs »

Afin de pouvoir développer des compétences polyvalentes dans la mise en place d'activités, auprès de différents publics, le stagiaire a la possibilité de participer au fonctionnement de plusieurs structures. Une convention de stage pédagogique par structure est alors établie par le CREPS entre les différentes parties, sauf dans le cas d'un contrat d'apprentissage (convention de mise à disposition prévue par la convention de formation signée avec la structure employeur).

Le cumul horaire de chaque structure doit atteindre le volume horaire défini lors du positionnement. Il est toutefois conseillé de pouvoir limiter le nombre de structures à 3 et de pouvoir y être durant toute la durée de la formation.

Ainsi les structures peuvent être : un club sportif, une association multisports, une maison de quartier, une collectivité territoriale...

Le tuteur ou maître d'apprentissage doit avoir un diplôme au moins équivalent aux diplômes préparés (BPJEPS Activités sports collectifs, DEJEPS dans l'une des mentions du BP activités sports collectifs, professeur d'EPS, ETAPS au sein d'une collectivité territoriale...) ou avoir une expérience de 3 ans minimum dans le champ du diplôme.

Pour le cas où le tuteur ou maître d'apprentissage référent n'aurait pas la polyvalence visée pour la formation, il est demandé au stagiaire ou à l'apprenti d'avoir un deuxième tuteur dans l'autre domaine de compétence.

Le tuteur ou maître d'apprentissage peut être extérieur à la structure.

Durant la formation le stagiaire peut avoir un **statut de bénévole ou de salarié**. Ce statut peut évoluer en cours de formation.

L'EXISTENCE D'UNE OU PLUSIEURS STRUCTURES D'ACCUEIL AU MOMENT DU DEPÔT DU DOSSIER D'INSCRIPTION EST VALORISEE.

Pour cela, veuillez remplir une fiche d'informations pour chaque structure en lien avec le BPJEPS Activités sports collectifs :

Informations pour chaque structure de stage pédagogique BPJEPS « Activités sport collectifs » - (A photocopier si plusieurs structures)

Je soussigné(e) _____

Fonction (président, directeur...) _____

De la structure (nom) _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____ Mail (lisible): _____

N° SIREN/SIRET : _____ Code NAF : _____

Convention collective applicable : _____

s'engage à accueillir : (nom et prénom du stagiaire) _____

pour lui permettre de bénéficier des expériences suivantes (entourer votre réponse) :

⇒ Situer la structure dans son environnement territorial oui non

⇒ Comprendre ses objectifs et son fonctionnement oui non

⇒ Comprendre les caractéristiques des personnes accueillies oui non

⇒ Comprendre le rôle et travailler avec ses acteurs (professionnels et bénévoles) oui non

⇒ Pouvoir concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet d'animation oui non

⇒ Pourvoir mettre en place des projets d'activité, notamment des activités physiques et sportives dans les 7 disciplines du BPJEPS Activités sports collectifs :

- Handball oui non

- Rugby à XV oui non

- Rugby à XIII oui non

- Football oui non

- Basketball oui non

- Volley-ball oui non

- Hockey sur gazon oui non

⇒ Pouvoir prendre en charge une équipe de l'école de la mention choisie oui non

Le tuteur ou maître d'apprentissage prévu (joindre un CV)

NOM - Prénom : _____

N° de téléphone : _____ Mail (**lisible**): _____

Fonction occupée ou lien avec la structure : _____

Le responsable de la structure, (cachet et signature)

5. Vos motivations pour la formation envisagée :

⇒ Présentez vos motivations à entrer dans cette formation :

6. Votre projet professionnel :

⇒ Après la formation, vous souhaiteriez exercer votre activité professionnelle au sein de quel type de structure ? dans quel environnement ?

⇒ Quel(s) type(s) de missions, souhaiteriez-vous avoir en charge ?

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e).....,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

M.

et avoir constaté qu'il ou elle ne présente pas de contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités sports collectifs.

Fait le

Signature et cachet (obligatoire)

Vous êtes demandeur d'emploi :

- Date d'inscription au pôle emploi :

- Numéro d'identifiant :

- Adresse du pôle emploi

Vous prenez vous-même en charge les frais pédagogiques.

Un contrat individuel sera établi.

Ale

Signature du stagiaire,

ASSURANCE DES STAGIAIRES

1) **L'assurance de responsabilité** : les stagiaires sont assurés par le CREPS de Poitiers pour les dommages causés à autrui dont ils seraient tenus responsables.

2) **L'assurance de personne** (individuelle accident) : l'assurance de l'établissement ne couvre pas les dommages que le stagiaire se cause à lui-même ou qu'il a subis lors d'un accident sans que le responsable puisse être identifié. Le stagiaire devra régler les frais qui ne seraient pas remboursés par sa caisse de sécurité sociale. Compte tenu des risques spécifiques à la pratique sportive et bien que le contrat d'assurance de personne ne soit pas obligatoire, il vous est fortement conseillé de souscrire ce type d'assurance et de veiller au type de garantie souscrite (capitaux accordés...).

AUTORISATION PARENTALE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), M/Mme : _____
détenteur de l'autorité parentale, autorise l'enfant :

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Demeurant : _____

à s'inscrire au sein du CREPS de Poitiers, en formation BPJEPS « Activités sports collectifs ».

En l'autorisant à s'inscrire :

- je m'engage à veiller à ce qu'il respecte le règlement intérieur de l'établissement ainsi que tout autre document portant règlement ;

- je lui permets d'utiliser les outils informatiques fournis par l'établissement.

Fait à

Le

Signature du ou des parents ou de l'autorité qualifiée :

joindre impérativement une photocopie de la pièce d'identité du responsable légal.

Protection de vos données personnelles

Inscription en formation professionnelle

Le CREPS de Poitiers procède à un traitement de vos données personnelles pour encadrer votre participation aux épreuves de sélection, votre inscription en formation et permettre le suivi de votre dossier, sur le fondement de l'exercice d'une mission d'intérêt public prévu par l'article 6 e/ du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Les réponses aux demandes d'informations de ce formulaire sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre inscription en formation ne pourra pas être finalisée. Ces informations sont en effet requises afin de permettre le suivi, par le CREPS de Poitiers et la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de votre dossier individuel et de votre parcours de formation.

Les données enregistrées sont conservées 50 ans à compter de la fin des épreuves par le CREPS de Poitiers. Ces données peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) ;
- les organismes finançant votre formation ;
- les structures vous accueillant en stage ;
- D'autres CREPS en cas de formation sur plusieurs sites ;

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par courriel : dpd.dpd@creps-poitiers.sports.gouv.fr en précisant votre demande accompagnée d'un justificatif de votre identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la Loi informatique et libertés susvisés.

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

